

Pour sortir du conflit israélo-palestinien, une seule solution: la laïcité !

FIGARO VOX Monde
Par Frédéric Saint Clair
Publié le 25/07/2014 à 16:39

Pour Frédéric Saint-Clair, le problème théologico-politique est au coeur du conflit israélo-palestinien. Tant qu'Israël ne sera pas un État laïque, toute critique de sa politique se confondra systématiquement en antisémitisme. Frédéric Saint Clair est mathématicien et économiste de formation. Il a été chargé de Mission auprès du Premier ministre pour la communication politique (2005-2007). Il est aujourd'hui Consultant Free-Lance.

Toute analyse politique, ou géopolitique, du conflit israélo-palestinien fait apparaître, à un moment ou un autre, la dimension religieuse. La question religieuse n'est pas, cependant, seulement une composante de la question politique. Elle n'est pas non plus le tout du politique. Elle est ce qu'elle a été durant des siècles en France, l'impossible alliance du trône et de l'autel, l'impossible articulation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Ce problème, que l'on a qualifié de «théologico-politique», n'a trouvé de solution que dans l'exigence de laïcité que la Troisième République a établie. Il s'impose au cœur du conflit entre Israël et la Palestine et conduit à une impasse.

La décision de favoriser l'établissement d'un foyer national pour le peuple juif, lors de l'occupation de la Palestine en 1917 par l'armée britannique, a marqué, au-delà de la volonté louable d'offrir une terre d'accueil à des populations persécutées lors de pogroms successifs, un aveuglement théologico-politique majeur. Un double aveuglement pourrait-on dire. Le premier a consisté à poser les bases d'un État futur sur un socle religieux ; et c'est en 1947 que l'ONU a gravé dans le marbre cet aveuglement en fondant le concept d'État pour Israël sur une dimension religieuse. Le second a consisté à choisir un emplacement qui faisait écho aux textes bibliques, offrant ainsi la terre d'Israël, la «Terre promise», au peuple d'Israël, au «Peuple élu». L'incapacité des États occidentaux à séparer judéité et citoyenneté, a conduit à cette méprise. Les droits de l'Homme sont restés lettre morte, et un juif polonais, un juif allemand, un juif français, un juif italien sont devenus avant tout des juifs à qui il fallait une terre d'accueil alors que les nations, désormais conscientes de l'horreur d'Auschwitz, avaient le devoir d'accueillir, avaient le devoir d'inclure, et de réaffirmer la primauté de la citoyenneté «sans distinction d'origine, de race ou de religion». Ces nations «victorieuses» qui siégeaient à l'ONU ont choisi, d'une certaine manière, d'exclure.

Ce n'est pas tant que l'antisémitisme renaît ou grandit sous couvert d'antisionisme, c'est que la dimension théologico-politique de l'État d'Israël a inscrit dans ses gènes le lien entre judaïsme et sionisme, et donc, a fortiori, le lien symétrique entre antisémitisme et antisionisme.

Dès lors, via une identification entre palestiniens et musulmans, toute extension du territoire israélien aux dépens du territoire palestinien contient, en germe,

l'expansion des prétentions du judaïsme sur l'islam ; toute action militaire devient l'expression d'une domination religieuse du judaïsme contre l'islam. Le soutien d'une grande partie de la communauté juive internationale au caractère juif de l'État d'Israël est le vecteur par lequel s'exporte la lutte israélo-palestinienne hors du Proche-Orient. Si l'oppression de l'armée israélienne contre Gaza se mue en oppression juive, et si il y a solidarité juive autour de cette oppression, alors la rébellion contre les exactions de l'armée israélienne croit légitime de se muer en lutte contre les juifs. Ce n'est pas tant que l'antisémitisme renaît ou grandit sous couvert d'antisionisme, c'est que la dimension théologico-politique de l'État d'Israël a inscrit dans ses gènes le lien entre judaïsme et sionisme, et donc, a fortiori, le lien symétrique entre antisémitisme et antisionisme. Le cadre théologico-politique dans lequel s'inscrit l'État d'Israël constitue ainsi, via l'antisionisme, un des piliers de l'antisémitisme. Ceci explique d'ailleurs pourquoi les critiques politiques, qu'elles émanent des élites ou de la rue, adressées par les laïcs à l'État d'Israël ne sont jamais comprises comme telles, et sont régulièrement soupçonnées d'antisémitisme. De même, il est important de rappeler que ceux qui se rebellent violemment, dans les rues de Paris notamment, contre les exactions perpétrées à Gaza, ceux qui incendient les synagogues et qui incitent à la haine des juifs, en s'inscrivant dans un cadre théologico-politique, s'éloignent de toute sortie du conflit. La destruction de l'État d'Israël, prônée par les extrémistes, en plus de la barbarie qu'elle constituerait, comme un écho aux monstruosité nazies, n'excéderait pas non plus les limites du cadre théologico-politique, mais définirait plutôt une sorte de théologie politique de l'ignoble. L'unique porte de sortie du problème théologico-politique - et non du conflit stricto sensu, car on pourrait imaginer un compromis temporaire, presque durable, mais qui sera incapable de résoudre complètement le dilemme - demeure une transition du théologico-politique vers le politique, c'est-à-dire une accession à une laïcité revendiquée par l'État d'Israël avec toute ce que cela comporte de conséquences concrètes. Un tel mouvement de sortie du cadre théologico-politique en Israël s'apparenterait à celui qu'a connu la France au tournant du XXème siècle, à l'issue duquel la religion, déconnectée du pouvoir temporel, a pu retrouver sa dimension légitime, spirituelle. Il ne semble pas cependant que les autorités israéliennes en prennent le chemin, ni même que la communauté juive internationale en formule expressément le désir.

L'unique porte de sortie du problème théologico-politique demeure une transition vers le politique, c'est-à-dire une accession à une laïcité revendiquée par l'État d'Israël avec toute ce que cela comporte de conséquences concrètes.

La question théologico-politique symétrique, celle qui prescrit une composante politique aux écrits coraniques, n'offre pas plus de solution. En apparence plus simple puisque la notion de lieu géographique sacré ne s'impose pas comme dans le cadre de la «Terre promise» - la terre sainte de la Mecque ne présentant pas les mêmes enjeux -, elle n'en demeure pas moins ardue à dénouer, car elle est liée par le concept de «loi» à la notion politique, s'opposant par-là aux principes fondateurs de la démocratie libérale. Jacques Rollet écrit: «La démocratie politique n'a de fait jamais existé en terre d'islam et les droits de l'Homme comme droits de l'individu n'y ont jamais été reconnus.» ("Religion et politique, le christianisme, l'islam, la démocratie" (Grasset, 2001). En effet, pour les musulmans radicaux, la positivité de la loi démocratique ne saurait supplanter la loi coranique qui, par essence, est d'origine divine - position qui semble

désormais s'étendre de façon inquiétante à toute la partie des croyants que l'on pourrait qualifier de «non libérale». De cette tension théologico-politique en expansion découlent la remise en question récurrente du principe de laïcité sur le sol français, l'affirmation de principes religieux face aux lois républicaines, les cris répétés de «Allahu akbar» face aux forces de l'ordre et l'interprétation potentielle de toute lutte sociale ou politique sous l'angle du «Jihad».

Ce qui est parfois relevé comme un «manque d'autorité» sur ces thématiques tient davantage à un manque d'attachement, ouvert et assumé, au principe de laïcité. En politique intérieure, la restauration de l'autorité devrait ainsi rimer avec une plus grande sévérité vis-à-vis des prétentions religieuses visant à contraindre le droit et les fondements républicains. Et en politique étrangère, l'exigence de laïcité devrait inciter les gouvernements à la plus grande rigueur vis-à-vis des pays qui laissent la dimension théologico-politique perturber leur jugement et leur action, qu'il s'agisse des États-Unis, passés maîtres dans l'art de soutenir Israël presque indépendamment de la réalité du conflit, ou des états du Proche ou du Moyen Orient qui menacent Israël de destruction. Si le principe démocratique demeure un enjeu politique majeur, un idéal à poursuivre et à concrétiser, pour de nombreux pays d'Orient, sa séparation d'avec la notion de laïcité lui ôte la possibilité de se réaliser pleinement.